

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 mai 2025

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-cinq s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

ACCORD-CADRE  
N°15/25 :  
PRESTATIONS DE  
GARDIENNAGE DE  
L'HÔTEL DE VILLE  
ET DE SES  
ANNEXES, DU PARC  
LUCIE AUBRAC,  
DES PARKINGS DU  
MAIL, DU MARCHÉ  
ET ABORDS ET DE  
DIVERS SITES  
OCCASIONNELS

#### PRÉSENTS :

Nancy AGUILERA TORRES, Sonia ANGEL, Arnold BAC, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Alice CANABATE, Patrick CARROUER, Sander CISINSKI, Martin DOUXAMI, Lucie FERRANDON, Liliane GAUDUBOIS, Gaëlle GIFFARD, Christian LAGRANGE, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS, Christophe PAQUIS, Lionel PRIMAULT, Lisa YAHIAOUI,

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS par Lisa YAHIAOUI, Patrick BILLOUET par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Johanna BERREBI, Malika DJERBOUA par Richard LE PONTOIS, Camille FALQUE par Nancy AGUILERA TORRES, Daniel GUIRAUD par Guillaume LAFEUILLE, Moussou NIANG par Lionel BENHAROUS, Delphine PUPIER par Martin DOUXAMI,

#### ABSENTS :

Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND, Frédérique SARRE, Jimmy VIVANTE Bruno ZILBERG,

SECRÉTAIRE : Lionel PRIMAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2025**

**OBJET : ACCORD-CADRE N°15/25 : PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE SES ANNEXES, DU PARC LUCIE AUBRAC, DES PARKINGS DU MAIL, DU MARCHÉ ET ABORDS ET DE DIVERS SITES OCCASIONNELS**

**LE CONSEIL,**  
Sur proposition du Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Code de la commande publique et notamment son article R2123-1 3°,

**CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :**

Il est nécessaire de renouveler les prestations de gardiennage de différents sites municipaux.

**VU** l'avis de la commission compétente,  
**VU** le rapport du représentant légal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**ARTICLE 1 :** Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la procédure et à signer le futur accord-cadre relatif au gardiennage de différents sites municipaux sur la commune des Lilas.

**ARTICLE 2 :** Dit que cet accord-cadre fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

**ARTICLE 3 :** Fixe la durée de l'accord-cadre qui sera conclu, à compter de sa date de notification, à une durée maximale de quatre ans.

**ARTICLE 4 :** Dit que cet accord-cadre fera l'objet de l'allotissement suivant :

- Lot 1 : gardiennage de l'hôtel de ville, de ses annexes et de divers sites occasionnels par un agent de sécurité - 50 000 € HT annuel
- Lot 2 : gardiennage du parc Lucie Aubrac, des parkings du mail, du marché et abords et de divers sites occasionnels par un maître-chien - 90 000 € HT annuel

**ARTICLE 5 :** Précise que le montant de l'accord-cadre pour sa durée totale est estimé à 560 000€ HT, soit 662 000€ TTC (TVA à 20%).

Délibération votée par vingt-huit (28) voix en faveur, aucune voix contre et aucune abstention.

Le Maire des Lilas

**Lionel BENHAROUS**



Le secrétaire de Séance

**Lionel PRIMAULT**

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20250610-D82-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).